

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 60 (1963)
Heft: 12

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Avis administratifs

Nous rappelons que le prochain numéro de notre journal paraîtra au début de février 1964.

La rédaction.

AUX CAISSIERS DES SECTIONS

Déjà il faut songer au bouclement des comptes 1963 et préparer ceux de la nouvelle année.

Nous rappelons que la cotisation pour 1964 est de Fr. 8.50 par membre et qu'elle doit nous parvenir *jusqu'au 31 janvier 1964 au plus tard* (compte de chèque No II 1480).

Les formulaires blancs, roses, bleus, de même que le décompte annuel, sont à nous retourner simultanément pour le *15 janvier 1964, dernier délai*. Les indications supplémentaires relatives à ces formulaires ont paru dans les numéros de novembre et décembre 1962.

Le numéro de janvier 1964 de notre journal sera supprimé comme ce fut le cas cette année. Au début de février 1964, paraîtra le No 1-2 janvier-février en un seul fascicule. Un sincère merci pour votre collaboration.

Le caissier central.

RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS INDIVIDUELS

Nous rappelons à nos *abonnés individuels* le paiement de l'abonnement 1964 au « Journal Suisse d'Apiculture », fixé à Fr. 7.50 pour la Suisse et à Fr. 8.— pour l'étranger.

Cette finance d'abonnement doit être versée avec indication du nom, prénom et adresse complète, sur le compte de chèque postal II 1480, Société Romande d'Apiculture, à Payerne, d'ici au 31 janvier 1964. Passé ce délai, nous nous permettrons de vous adresser un remboursement. Par avance, nous vous remercions de votre compréhension.

N. B. — Cet avis ne concerne pas les membres de la Romande.

Le caissier central.

ASSURANCES « VOLS ET DÉPRÉDATIONS » ET « RESPONSABILITÉ CIVILE »

Art. 9.

Le préposé rappelle aux sociétaires quelques prescriptions concernant les assurances de la « Romande ».

Vols et déprédatiōns

a) Prime de base : Fr. 1.— pour les membres ; cette prime est comprise dans la cotisation de la Romande.

b) Surprime :

par membre possesseur de 11 à 20 ruches	Fr. 1.—
par » » de 21 à 30 »	Fr. 2.—
par » » de 31 à 40 »	Fr. 3.—
par » » de 41 à 50 »	Fr. 4.—
par » » de 51 ruches et plus	Fr. 5.—

Ces surprimes sont à verser au caissier central, compte de chèques postaux II 1480, Société Romande d'Apiculture, *Payerne*, pour le 1er janvier de chaque année et les quittances postales servent de pièces justificatives, soit pour l'assureur soit pour l'assuré. Les surprimes fixées pour les ruchers supérieurs à 10 colonies sont facultatives ; par contre, si la surprime n'est pas réglée, les indemnités ne seront versées que selon le principe de la sous-assurance, c'est-à-dire qu'un membre possesseur de :

11 à 20 ruches ne touchera en cas de sinistre que	$\frac{1}{2}$ du dommage
21 à 30 » » »	$\frac{1}{3}$ du dommage
31 à 40 » » »	$\frac{1}{4}$ du dommage
41 à 50 » » »	$\frac{1}{5}$ du dommage
51 ruches et plus ne touchera en cas de sinistre que	$\frac{1}{6}$ du dommage

Il est en outre rappelé que lors du paiement des surprimes le *numéro matricule* figurant à côté de l'adresse du journal est à indiquer chaque fois au talon du chèque.

En outre, lors de l'annonce d'un sinistre, il est aussi absolument nécessaire que le *numéro matricule* soit joint à la demande d'indemnité.

Responsabilité civile

Jusqu'à 100 000 Fr. en cas de mort ou blessure d'une seule personne

jusqu'à 300 000 Fr. par sinistre frappant plusieurs personnes
» 20 000 Fr. par cas pour dégâts matériels.

La prime par membre à charge de la Romande est de 40 centimes. Face à ces conditions d'assurance améliorées au 100 %, tous les possesseurs d'abeilles verront un sérieux avantage à rester ou à devenir membre de la SAR.

Le préposé : H. Broquet.

Vétérans SAR

Pour l'obtention du titre de vétéran, les sociétaires doivent totaliser 35 ou 50 ans d'activité ininterrompue.

Les inscriptions, pour être valables, doivent être faites par les comités de section jusqu'au 31 décembre prochain. Passé cette date, elles seront reportées à l'année suivante.

Les inscriptions individuelles ne sont pas admises. Prière d'écrire lisiblement et d'orthographier correctement les noms ; indiquer sans faute la date d'entrée dans la section, le domicile et le numéro matricule.

Le préposé aux vétérans, Ed. Bassin, Marchissy s/Nyon.

Diplômes

Les nouveaux diplômes très attrayants et de format sensiblement réduit, peuvent être obtenus au prix de Fr. 1,50 la pièce, auprès du caissier central de la Romande, M. Auguste Merminod, Payerne (C. Ch. II 1480, Société romande d'apiculture).

C'est avec plaisir que les présidents de section remettront ces nouveaux diplômes à leurs vétérans.

Notre bibliothèque

Le CC rappelle aux membres que la bibliothèque, avec ses 2000 volumes, est à la disposition des apiculteurs affiliés à une section de la Romande. Le prêt est gratuit. Les frais de port, aller et retour, sont à la charge de la Romande. Le catalogue est en vente au prix de Fr. 3.—. S'adresser au bibliothécaire Jos. Dietrich, rue Grimou 12, Fribourg.

AVANT DE TOURNER UNE PAGE

Les belles et chaudes journées d'automne ont cédé la place à la grisaille de novembre. Arrachées par les rafales, les feuilles jonchent le sol et jour après jour, l'on constate non sans regret, le déclin de toute végétation, l'évolution lente mais certaine de la

nature vers son repos. Après un fidèle rendez-vous de l'été de la Saint-Martin, aujourd'hui 16 novembre, timidement les premiers flocons de neige se mélangent à la pluie et les hauteurs jurassiennes de Sommartel et du Mont Racine ont blanchi. Irrévocablement il faut admettre la réalité des choses, il faudra tourner déjà à brève échéance, la page de 1963.

Tel le lecteur arrivé au terme de son livre, nous prendrons le temps de réfléchir, d'analyser ce que nous avons encore en mémoire, ce que nous ont laissé de vivant et de profitable les pages rapidement vécues de 1963. Début de saison catastrophique pour les uns, mauvais ou médiocre pour d'autres, presque normal pour un nombre restreint de privilégiés, tous cependant garderont en mémoire l'hiver 1962/63. Mais l'eau a continué de passer sous les ponts ; l'ordre immuable des choses a permis au printemps puis à l'été de se manifester, de panser les blessures occasionnées par l'exceptionnelle cruauté de l'hiver, de réparer, de reconstruire. Certes, la situation n'est pas encore normale ; les vides n'ont pas été comblés complètement mais un certain équilibre a pu, grâce à l'entraide confédérale, être établi. Les dégâts causés par une telle catastrophe ne sauraient être comblés en une seule saison si l'on admet qu'environ 18 000 colonies du cheptel romand ont été anéanties.

A l'image de cette effroyable hécatombe, les vers célèbres de Victor Hugo nous sont revenus à la mémoire : Seigneur, préservez-nous de voir l'été sans fleurs vermeilles, la cage sans oiseaux, la ruche sans abeilles, la maison sans enfants.

Si de nombreuses ruches n'ont pas encore pu recevoir des abeilles, ce n'est pas une raison pour se décourager, pour critiquer ce qui a été fait dans le but de rétablir la situation au cours de la saison apicole. De nombreuses bonnes volontés ont travaillé dans des circonstances difficiles et incertaines, si la réussite de l'action entreprise n'a pas été complète, et si la répartition des essaims et l'organisation des élevages de reines sélectionnées ont dû faire face à des difficultés d'ordres divers, il faut tout de même admettre qu'un important travail constructif a été fait. Puis, malgré les sombres perspectives du début de saison, la récolte fut meilleure que prévue dans bon nombre de régions et notre miel de 1963 d'excellente qualité, est très recherché et trouve preneurs à des prix très supérieurs (que nous n'admettons personnellement pas) à celui fixé officiellement par l'assemblée des délégués. Il y a donc des raisons pour ne pas se décourager et pour envisager l'avenir avec confiance.

Et maintenant que la page a été tournée, sachons à nouveau être prêts à recevoir les trésors que la nouvelle année nous réserve en nous souvenant toutefois que tout doit être mérité. Seul le travail assure l'avenir et nous avons encore tant à étudier, à obser-

ver, à contrôler pour essayer d'être à la hauteur de notre tâche. Les détours du chemin nous cachent encore de nombreuses merveilles ; il nous appartient de les découvrir, de nous y intéresser et de chercher à communiquer à notre entourage, l'amour de vivre toujours plus près de la nature.

En donnant rendez-vous à nos lecteurs au début de février 1964, le numéro de janvier étant supprimé, nous terminons ce billet en leur présentant déjà, ainsi qu'à leurs familles, nos vœux pour un Noël paisible et heureux et pour une nouvelle année riche en satisfactions. *G. Matthey.*

G. Matthey.

Rapport du service des pesées des ruches pour l'année 1963

Comme il fallait s'y attendre, après le terrible hiver 1962-63, et les pluies torrentielles de cet été, la récolte de miel n'a hélas pas posé de problèmes. Toutefois, il y a eu heureusement quand même quelques régions qui, en moyenne, ont fait environ 10 à 15 kilos. Bravo pour ces collègues, il faut bien que dame Nature sourie à chacun son tour.

Durant l'exercice 1963, 82 relevés provenant de 19 stations nous sont parvenus. Nous remercions vivement nos aimables correspondants, et souhaitons que pour l'année à venir, cette collaboration puisse prospérer encore davantage. Dès le mois de mars 1964, nous comptons sur une nombreuse et régulière participation. Nous insistons pour que les communiqués parviennent au préposé au plus tard pour le 15 de chaque mois. C'est une nécessité qui s'impose, si nous voulons que le journal puisse paraître à la date fixée.

Nous rappelons aux possesseurs de balance officielle, qu'il est de leur devoir de participer à notre service des pesées, pour les récalcitrants, le C.C. prendra les dispositions qui s'imposent.

Genève, le 8 octobre 1963. O. Schmid

Maladies des abeilles en octobre 1963

Acariose		Canton/district		Localité		Cas	Canton/district		Localité		Cas
<i>St. Gall</i>											
See		Gütsch/Gommiswald	1								
<i>Argovie</i>											
Aarau	Ittenthal		1	Soleure			Soleure			1	
Baden	Neuenhof		1	Soleure			Soleure			1	
<i>Berne</i>											
Bienne	Vingelz		1	Tessin			Bellinzona		Sementina	1	
				Fribourg			Sarine		Villars-sur-Glâne	1	
				Section apicole du Liebefeld							